Université de Paris

Taxe d'apprentissage

SOLDE | 2021

Université de Paris
Formation professionnelle
Pôle Formation tout au long de la vie (FTLV)
45 rue des Saints-Pères, Paris 6e

u-paris.fr

Participez à la formation de vos équipes

Ancrée au cœur de la capitale, Université de Paris figure parmi les établissements français et internationaux les plus prestigieux grâce à sa recherche de très haut niveau, ses formations supérieures d'excellence, son soutien à l'innovation dans tous les domaines.

Elle s'appuie sur la richesse disciplinaire de ses Facultés – Santé, Sciences, Sociétés et Humanités – et de l'institut de physique du globe de Paris en proposant une offre de formation en alternance omni-disciplinaire : diplômes universitaires de technologie (D.U.T.), bachelors universitaires de technologie (B.U.T.) dès la rentrée de septembre 2021, licences professionnelles et masters en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

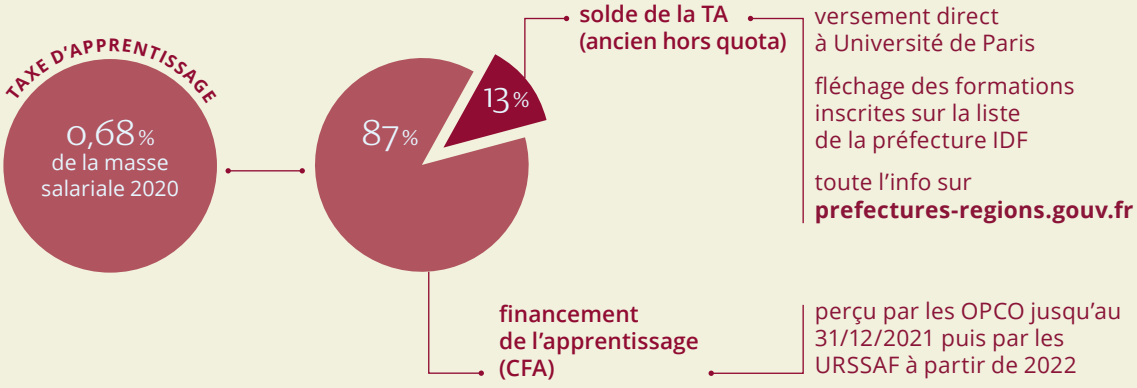
Elle accueille environ 1 600 apprentis par an, 78 stagiaires en VAE, plus de 10 400 en formation professionnelle, et propose plus de 650 diplômes d'université et inter universitaires, et 350 formations qualifiantes.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À UNIVERSITÉ DE PARIS ?

- Pour contribuer à la formation des talents qui rejoindront demain vos équipes
- Pour participer à l'amélioration continue de la qualité de nos formations et à leur adaptation aux besoins de vos métiers
- Pour développer de nouveaux projets pédagogiques, scientifiques et technologiques répondant aux défis environnementaux et sociétaux
- Pour soutenir la recherche fondamentale et appliquée, source d'innovation
- Pour faciliter l'arrivée de nos diplômés sur le marché du travail

COMMENT UTILISONS-NOUS LA TAXE PROFESSIONNELLE ?

- Achat de logiciels spécifiques
- Organisation de visites et d'activités pédagogiques de terrain
- Financement de bourses de mobilité
- Acquisition d'instruments et équipements scientifiques de pointe
- Renouvellement des équipements informatiques et audiovisuels
- Intervenants extérieurs issus du monde de l'entreprise, des organismes publics ou du secteur associatif
- Organisation d'événements ou de conférences
- Amélioration des conditions d'études



Comment verser votre taxe d'apprentissage à Université de Paris ?

1 **CONSULTEZ LA LISTE DES FORMATIONS ÉLIGIBLES**
sur le site de la préfecture d'île-de-France et sélectionnez la formation que vous souhaitez soutenir
prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

2 **REMPLISSEZ LE FORMULAIRE TAXE 2021**
en précisant le montant versé, l'intitulé de la formation et la composante

3 **TRANSMETTEZ-LE, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE VERSEMENT**,
à l'agence comptable d'Université de Paris avant le 31 mai 2021 (par virement de préférence)
recettes@u-paris.fr

L'AGENCE COMPTABLE D'UNIVERSITÉ DE PARIS ÉTABLIRA VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE DE VERSEMENT

Merci de votre soutien

Université de Paris en chiffres

LES ÉQUIPES

2 704 personnels administratifs et techniques
7 868 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont 3 260 chercheurs hébergés

LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

63 000 inscrits par an (étudiants et stagiaires de la formation professionnelle)
5% des doctorats décernés en France

LA PUISSANCE SCIENTIFIQUE

126 unités de recherche
65e université au niveau mondial au classement de Shangaï
10% des articles scientifiques publiés en France

LE PATRIMOINE

500 000 m² de patrimoine immobilier
35 bâtiments universitaires

CONTACTS

Versement de la taxe d'apprentissage
taxe-apprentissage.defi@u-paris.fr
ou **alternance@u-paris.fr**

Université de Paris @univ_paris @univparis @univ_paris Université de Paris